

## REGLEMENT

### JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT – 100 FOIS MERCI – PARTICIPATION PAR LE CANAL DIGITAL

#### **Règlement :**

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) un jeu digital intitulé : « 100 FOIS MERCI ».

**Adresse du jeu :** Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, « 100 fois merci – culture quizz », 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

#### **Description du jeu :**

Ce jeu, sans obligation d'achat, valable entre le 15 mai 2019 et le 31 août 2019, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de **18** ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine, hors Corse, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu.

Ce jeu est un quiz digital sous Facebook messenger posant des questions sur Coca-Cola (histoire, produits, publicités...).

Les réponses aux questions sont sous forme de choix multiples, parmi lesquels le participant doit choisir une réponse.

Le quizz est composé de 100 questions : une fois les 100 questions écoulées, le jeu s'arrête.

1 bonne réponse = 150 points

La participation au jeu se fait seul ou en équipe. Pour participer en équipe, un joueur, alors appelé le Capitaine d'équipe, devra sélectionner ses amis Facebook qu'il souhaite inviter. Les 4 premières personnes acceptant l'invitation rejoindront l'équipe. Une équipe peut être constituée de 2 à 5 personnes.

#### **Conditions de participation :**

La participation au quiz messenger 100 FOIS MERCI se fait depuis le site Instants Plaisir ou depuis Facebook.

La participation à ce jeu est limitée à 1 conversation messenger par personne.

#### **Dotation road trip :**

##### Description :

1 circuit en France en van rétro, pour 5 personnes.

Le circuit a une durée de 10 jours, et suivra un itinéraire prédéfini (cf détail ci-dessous).

Le circuit devra être réalisé avant le 31/08/2021.

Une fois les modalités du voyage (dates, itinéraire, activités...) définies et validées avec l'agence de voyage, le voyage pourra être modifié au plus tard 1 mois avant le départ initialement prévu.

Le séjour comprend :

- Combi pour 5 personnes pour 10 jours, prise en charge dans la région de Marseille
- Prise en charge des frais de transport à hauteur de 500 € sur justificatifs : ces frais comprennent l'acheminement jusqu'au départ du road trip des 5 participants, les péages et le carburant lors du road trip.

- Fourniture d'une caméra embarquée (livrée chez le gagnant avant son départ)
- Repas défrayés à hauteur de 1 000€ - géré sous forme de d'une Carte Traveller (ou d'un virement bancaire)
- 7 activités au choix parmi une liste qui sera communiquée au gagnant, pour une valeur totale de 1 000€ maximum
- 9 nuits - 10 jours selon le programme suivant
  - 2 nuits avec petit déjeuner à Marseille en hôtel 3\* (base chambre double + chambre triple)
    - 1 activité à définir avec les gagnants
    - Visite de l'usine Coca Cola
  - 2 nuits avec petit déjeuner à Aix-en-Provence dans un hôtel 3\* (base chambre double + chambre triple)
    - 2 activités à définir avec les gagnants
  - 2 nuits avec petit déjeuner à Arles en hôtel 3\* (base chambre double + chambre triple)
    - 2 activités à définir avec les gagnants
  - 2 nuits avec petit déjeuner à Montpellier en hôtel 3\* (base chambre double + chambre triple)
    - 2 activités à définir avec les gagnants
    - 1 nuit à Marseille avec petit déjeuner en hôtel 3\* au retour (base chambre double + chambre triple)

Exemples d'activité au choix :

Marseille:

- Croisière dans les calanques
- visite de la ville
- Visite à thème: street art, gastronomie,
- location kayak, paddle,
- Rando palmée
- canyoning
- Baptême de plongée
- course d'orientation...

Aix-en-Provence:

- Visite des champs de lavande de Lavensole
- Atelier autour du chocolat
- Excursion Oenologique
- Accrobranche, Laser Game, Parc de trampoline
- Atelier fabrication de calisson + dégustation
- Soirée en boîte de nuit...

Arles:

- Excursion privée au pont du Gard
- Visite d'une manade
- Diner spectacle autour des cheveux et des taureaux
- Visite des carrières de lumières
- Excursion en camargue à la rencontre des taureaux...

Montpellier:

- Visite d'aigues Mortes
- Combiné ZOO et Aquarium
- Match de foot, de rugby ou de handball à Montpellier
- Circuit gastronomique à Sete...

Ces modalités de voyage peuvent être amenées à être modifiées.

Condition de participation :

Le joueur / capitaine d'équipe doit obligatoirement être titulaire du permis de conduire de véhicule type B.

Toutes les autres personnes parmi les 4 autres participants au circuit, qui conduiront le combi, doivent être titulaire du permis de conduire de véhicule type B.

Mécanique :

Chaque bonne réponse au quiz messenger 100 FOIS MERCI rapporte 150 points. Un cumul de points sera fait dans les 3 semaines suivant la fin de l'opération. Pour les joueurs participants en équipe, le cumul se fera en additionnant les points de tous les joueurs de l'équipe. Le gagnant sera le joueur ou capitaine d'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex aequo, un tirage au sort sera effectué pour déterminer le gagnant et ses suppléants au sein des joueurs et capitaines d'équipe de joueurs ayant totalisé le même score.

Le joueur (seul ou capitaine d'équipe) qui a gagné, en sera informé via la conversation quiz messenger 100 FOIS MERCI, et recevra une demande d'informations pour permettre de lui communiquer et d'échanger sur les modalités d'obtention du lot.

Le joueur dispose alors de 7 jours calendaires pour communiquer les informations demandées, sinon le gain sera perdu et proposé au gagnant suppléant.

En cas de jeu en équipe, c'est le capitaine d'équipe qui gagne le circuit. Il invitera alors les 4 personnes (maximum) de son choix.

**Dotation évènementielles :**

Description :

- 2 lots de 2 places pour un match du Paris Saint Germain (de Ligue 1 Conforama 2019/2020) - sous réserve de disponibilité. Places nominatives.
- 2 lots de 2 places pour le prochain match de l'équipe de France de football au Stade de France (France – Albanie, 7 septembre 2019). Places non nominatives.
- 1 lot de 4 places pour le festival Solidays – sous réserve de disponibilité. La place est valable pour une journée, au choix entre le 21 , 22 et 23 juin. Places non nominatives.
- 2 lots de 2 places de concerts à l'AccorHotels Arena. Le gagnant indiquera une liste de 3 évènements ayant lieu en 2019 à l'AccorHotels Arena, et il lui sera remis 2 places pour l'un de ces 3 évènement – sous réserve de disponibilité. Places nominatives.
- 10 lots de 1 kit 100 ans : 1 tote bag + 1 bouteille 100 ans Coca-Cola à personnaliser. Ce kit devra être personnalisé et commandé sur une adresse url donnée aux gagnants, avant le 31/10/2019.

Pour toutes ces dotations, le logement et le transport ne sont pas compris dans les places.

Condition de participation :

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse) pour chaque tirage au sort

Mécanique :

Ces dotations seront mises en jeu 8 fois tout au long de la période du jeu quiz 100 FOIS MERCI.

Les joueurs ayant déjà participé au chatbot, excepté ceux ayant déjà répondu aux 100 questions, recevront un message messenger dans la conversation 100 FOIS MERCI les informant de la dotation et de la date jusqu'à laquelle jouer. Le joueur devra alors répondre à au moins une question du quiz avant

la date précisée dans la communication pour que sa participation soit automatiquement prise en compte et incluse dans le tirage au sort.

Le joueur qui a gagné en sera informé via la conversation quiz messenger 100 FOIS MERCI, et recevra une demande d'informations pour permettre de lui communiquer et d'échanger sur les modalités d'obtention du lot.

Le joueur dispose alors de 2 jours calendaires pour communiquer les informations demandées, sinon le gain sera perdu et proposé au gagnant suppléant.

### **Bons de réduction :**

#### Description :

Bons de réduction valable sur certains produits de la gamme Coca-Cola Original ou Sans Sucres (précisé dans chaque bon de réduction).

#### Condition de participation :

Les bons de réduction ne sont utilisables qu'une fois et sont nominatifs. Ils sont valables 1 mois à partir de la date du gain.

#### Mécanique :

Il ne sera attribué que 4 bons de réduction maximum par conversation messenger 100 FOIS MERCI, en fonction du nombre de bonnes réponses au quizz.

Le joueur est informé avoir gagné un bon de réduction via la conversation messenger 100 FOIS MERCI. Il devra alors renseigner son adresse email, nom, prénom, code postal et ville, et le bon de réduction lui sera envoyé par email. Le joueur pourra ensuite imprimer le bon de réduction et l'utiliser dans les conditions indiquées sur le bon de réduction.

### **Dépôt et consultation du règlement :**

La participation à ce jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement complet déposé à SELARL COUTANT, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, 47 BIS B BOULEVARD CARNOT, LA NATIVITE, 13100 AIX EN PROVENCE

Le règlement est disponible dans la conversation messenger 100 FOIS MERCI, dans le menu persistant (rubrique "Règlement") ou en tapant « Règlement » directement au sein conversation messenger 100 FOIS MERCI.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute question sur ce règlement devra être adressée sur le formulaire suivant : <https://conso.highco-data.fr/contact/>, en précisant le n° d'opération 15212.

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu 100 FOIS MERCI.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Les dotations qui ne seront pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues. En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'évènements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

<p style="text-align: center;"><b>CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU CHATBOT</b> <b>CHATBOT – 100 FOIS MERCI – PARTICIPATION PAR LE CANAL DIGITAL</b></p>
--

Le Chatbot «100 FOIS MERCI» propose aux Internaute de participer au concours 100 FOIS MERCI et de recevoir des alertes sur Facebook Messenger.

Ce Chatbot est gratuit et disponible sur Facebook Messenger, il n'est en aucun cas conditionné par un abonnement ou une autre forme de rétribution.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Chatbot «Coca-Cola 100 FOIS MERCI» sont disponibles sur le Chatbot dans le menu persistant (rubrique "Règlement") ou en tapant Règlement directement au sein du Chatbot.

## **ARTICLE 1. OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DÉFINITIONS**

- "CGU" : désigne les présentes conditions générales d'utilisation.
- "Service" ou « Chatbot" : désigne le service fourni par Coca-Cola European Partners France à l'Utilisateur.
- "Canal conversationnel" : désigne Facebook Messenger <http://m.me/100foismerci>
- Moyen de conversation adopté par l'Utilisateur pour dialoguer avec le Chatbot.
- "Utilisateur" : désigne toute personne physique échangeant des messages avec le Chatbot.

## **ARTICLE 2. CHAMP D'APPLICATION**

Les CGU définissent les modalités d'utilisation du Chatbot y compris tout contenu et toute fonctionnalité accessible par conversation avec le Chatbot. Toute utilisation des services proposés par conversation avec le Chatbot requiert l'adhésion aux présentes CGU.

## **ARTICLE 3. INSCRIPTION, ACCÈS ET UTILISATION DU SERVICE**

## **Inscription de l'Utilisateur**

Pour accéder au service, l'Utilisateur doit débiter une conversation avec le Chatbot «Coca-Cola 100 FOIS MERCI» directement sur Facebook Messenger. L'Utilisateur accepte de n'utiliser le Service qu'aux seules fins autorisées par les CGU, et dans le respect de toute loi, tout règlement ou toute pratique ou directive généralement acceptée dans les juridictions concernées.

L'utilisation du service nécessite la collecte de données nominatives concernant l'utilisateur dans les conditions définies à l'article 4 : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ci-après.

## **Utilisation du Service Facebook et de l'application Facebook Messenger :**

L'Utilisateur reconnaît avoir lu et accepté les conditions d'utilisation du service Facebook et de l'application Facebook Messenger. Il dégage par conséquent la responsabilité de Coca-Cola European Partners France pour tout préjudice qu'il pourrait subir dû à l'utilisation et au fonctionnement du service Facebook et de l'application Facebook Messenger

## **Demande d'arrêt du Service :**

Un Utilisateur peut à tout moment arrêter sa conversation avec le Chatbot. Si l'Utilisateur ne s'était pas inscrit aux notifications, il ne sera plus contacté par le Chatbot ; hormis dans un délai de 10 minutes après qu'un Utilisateur ait sélectionné le bouton "Oui" dans la section "Se désabonner" elle-même incluse dans la section "Préférences" du menu persistant. Si l'Utilisateur s'était inscrit aux notifications, il pourra être recontacté par le Chatbot sur toute la période d'activité du Service. Un Utilisateur peut à tout moment se désinscrire de ces notifications via le menu du Chatbot et le menu persistant dans la section "Se désabonner" de la section "Préférences" puis en sélectionnant "Oui". Dans ce cas, le Chatbot ne contactera plus l'Utilisateur par le canal conversationnel.

## **Accès aux CGU**

L'Utilisateur a accès aux CGU à tout moment en utilisant le menu persistant du Chatbot dans la section *Règlement*.

## **Responsabilité de l'Utilisateur et restrictions d'accès au Service**

Le propriétaire du Chatbot se réserve la possibilité de mettre en cause la responsabilité civile et/ou pénale de l'Utilisateur, notamment en cas de message à caractère raciste, injurieux, diffamant, ou pornographique, quel que soit le support utilisé (texte, photographie...).

Il est ici rappelé que les administrateurs du Chatbot gardent trace de l'identifiant Facebook de l'Utilisateur. En conséquence, l'Utilisateur doit être conscient qu'en cas d'injonction de l'autorité judiciaire il peut être retrouvé et poursuivi.

Les administrateurs du Chatbot sont :

- La société Botnik qui a développé ce chatbot. Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 830 298 741.
- La société Coca-Cola European Partners France. Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 343 688 016.

En cas de non-respect des CGU par un Utilisateur, Coca-Cola European Partners France et / ou Botnik se réservent le droit d'interdire l'accès au Chatbot à l'Utilisateur sans préavis.

## ARTICLE 4. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

### Politique de cookies

Il n'y a pas de cookies stockés sur ce Chatbot. Ce Chatbot étant hébergé sur Facebook, il est dépendant de la politique des cookies de Facebook. En utilisant ce Chatbot, vous acceptez cette politique de cookies. Pour en savoir plus : <https://www.Facebook.com/policies/cookies/>

### Données personnelles

#### Données

Pour permettre à l'Utilisateur une expérience personnalisée, ce Chatbot traite des données concernant l'Utilisateur issues de son profil public Messenger et des échanges dans le cadre du service du Chatbot. Ces données sont uniquement utilisées par le Chatbot pour fournir la meilleure expérience en ligne.

- a/ pour faciliter l'inscription au jeu concours 100 FOIS MERCI ;
- b/ pour accéder plus rapidement au téléchargement de ses bons de réduction ;
- c/ pour vous communiquer des informations via des notifications Messenger, si vous y avez consenti .

L'ensemble des données échangées par le biais de la messagerie Messenger sont utilisées et conservées conformément à la Politique de Confidentialité de Facebook .

L'ensemble des données traitées sont les suivantes :

- Plateforme Botnik : La solution développée par Botnik récupère automatiquement le nom Messenger, le prénom Messenger, le genre et la photo de profil des Utilisateurs qui engagent la conversation avec le Chatbot en cliquant sur "C'est parti !" ou « Démarrer », via les campagnes de publicité Facebook ou les partages via un ami. Le prénom de l'Utilisateur est utilisé dans le cadre de la conversation. Cette information n'est pas réutilisée en dehors de la durée de vie du Chatbot. Le nom, prénom, genre et la photo de profil ne sont pas utilisés dans le Chatbot ni en dehors. Outre ces informations, la plateforme Botnik enregistre l'historique des navigations et des réponses aux questions au sein du Chatbot afin de personnaliser l'expérience utilisateur.
- Dans le cadre du jeu-concours, les utilisateurs sont invités à répondre à des questions permettant de tester leurs connaissances sur la culture Coca-Cola. Les réponses collectées ne sont utilisées qu'au sein du Chatbot et ne sont pas réutilisées à des fins de prospection ou de vente commerciale.
- Notifications : Les Utilisateurs indiquent au cours de la conversation s'ils souhaitent ou non recevoir des alertes, sous la forme de notifications « push » via Messenger. L'internaute aura la possibilité de modifier son choix de recevoir ou non des notifications en se rendant dans le menu persistant du Chatbot et en sélectionnant "Préférences" puis "Se désabonner". Ces notifications permettront d'accéder à son nombre de points et aux dotations à gagner. L'information qui est conservée est l'identifiant Facebook de l'internaute nécessaire pour savoir à quel internaute envoyer les notifications push. Les informations concernant les notifications ne sont pas utilisées à d'autres fins que pour

l'envoi de notifications dans la conversation Coca-Cola France.

- Données collectées pour la demande de bons de réduction : L'Utilisateur sera invité à renseigner son nom, prénom, ville, code postal et adresse mail nécessaires à la réception de ses bons de réduction. Ces données seront envoyées de façon sécurisée au prestataire de gestion de coupon High Co Box.
- Ciblage à partir des données enseignes : Les utilisateurs qui accéderont au chatbot via une campagne de publicité Facebook, seront identifiés en fonction des segments proposés par les enseignes partenaires. Ces informations seront utilisées exclusivement que pour la demande de bons de réduction et limités à la durée de l'opération 100 FOIS MERCI.

La société Botnik en tant que Responsable de traitement conservera les données jusqu'à la désinscription de l'Utilisateur du service Chatbot, à l'initiative de l'Utilisateur via le menu persistant « Préférences / Effacer mon profil », ou jusqu'à la fin de l'opération 100 FOIS MERCI.

Nous prendrons les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, en vue notamment de les protéger contre toute perte, destruction accidentelle, altération et accès non autorisés.

#### **Communication à des tiers**

Les données recueillies pourront être communiquées pour les finalités mentionnées ci-dessous, aux établissements de la Société Botnik, à ses partenaires et prestataires, dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées.

#### **Transfert de données**

En cas de transfert vers un pays tiers, nous respectons le règlement européen sur la protection des données en ayant recours à des partenaires ou sous-traitant présentant des garanties adéquates par le biais d'une procédure d'adéquation, de clauses contractuelles types ou de règles internes d'entreprise.

#### **Vos droits**

Lorsque nous traitons vos données personnelles, vous êtes éligible à un certain nombre de droits que vous pouvez exercer à tout moment. L'Utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement des données le concernant, du droit à la portabilité de ses données et de limitation de leur traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

L'Utilisateur peut à tout moment vous opposer au traitement de vos données pour les finalités de prospection commerciale évoquées précédemment et de retirer son consentement.

Pour exercer l'un quelconque de ces droits, l'Utilisateur doit adresser sa demande, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité :

Auprès de Coca-Cola France par voie électronique à l'adresse [Privacy@CCEP.com](mailto:Privacy@CCEP.com)

Auprès de Botnik par voie électronique à l'adresse [dpo@botnik.ai](mailto:dpo@botnik.ai)

Vous avez le droit de déposer une plainte directement auprès d'une autorité de contrôle, telle que la CNIL, sur la manière dont nous traitons vos données personnelles.



Si vous souhaitez l'effacement des données personnelles que nous détenons sur vous, veuillez procéder à l'effacement des données du profil dans le menu persistant du chatbot « Mes préférences / Effacer mon profil », ou nous le faire savoir via l'adresse [dpo@botnik.ai](mailto:dpo@botnik.ai), nous prendrons les mesures adéquates afin de répondre à votre demande en conformité avec les exigences légales.

### **Suppression du compte Facebook**

En cas de suppression du compte Facebook de l'Utilisateur, celui-ci devra au préalable effectuer le processus de suppression de ses données.

### **ARTICLE 5. DROIT APPLICABLE, RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les présentes conditions d'utilisation du Service, ainsi que et toutes conséquences de son utilisation ou de sa disponibilité ou de son indisponibilité, sont régies par la loi française.

En cas de différends relatifs à l'utilisation du Service, l'Utilisateur et Coca-Cola European Partners France s'efforceront de trouver une solution amiable.

### **ARTICLE 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'intégralité du Service est protégée par les législations françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables. L'ensemble des textes, graphismes, icônes, photographies, plans, logos, vidéos, sons, marques et plus généralement l'ensemble des éléments composant le Service et le Service lui-même ne peuvent, conformément à l'article L122-4 du code de la propriété intellectuelle, faire l'objet d'une quelconque représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de la marque Coca-Cola European Partners France ou des titulaires des droits.

Le non-respect de cette interdiction constitue un acte de contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur. Coca-Cola European Partners France et ou Botnik se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne qui n'aurait pas respecté cette interdiction.

Toute exploitation non autorisée du Service ou de l'un quelconque de ces éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.